

École secondaire Mosaïque



Une école du monde du
Baccalauréat International

Politique d'intégrité intellectuelle



Date de révision :
décembre 2023



Programme
du diplôme



La présente politique vise à promouvoir et à maintenir l'intégrité intellectuelle parmi les élèves du secondaire, garantissant ainsi une éducation authentique, équitable et méritée. L'École secondaire Mosaïque veut que ses élèves soient honnêtes, responsables et intègres en toute matière de propriété intellectuelle, et qu'ils cultivent leur esprit de recherche en explorant des sources d'informations variées et les systèmes de références.

Définitions

Intégrité intellectuelle : Il s'agit de la pratique consistant à reconnaître et à respecter l'originalité et la propriété intellectuelle d'autrui, ainsi qu'à s'abstenir de toute forme de tricherie ou de tromperie, c'est-à-dire toute tentative intentionnelle de fraude intellectuelle, de malhonnêteté et de collusion de la part de l'élève, dans le cadre académique.

Intelligence artificielle (IA) : Technologie qui permet aux machines de réaliser des tâches requérant normalement l'intelligence humaine, comme la prise de décision, la reconnaissance de texte, la traduction de langues, etc. ChatGPT est un exemple de technologie utilisant l'intelligence artificielle. Ces outils, traducteurs automatiques inclus, ne transfèrent pas la propriété intellectuelle de l'auteur à l'élève.

Droits et responsabilités de la communauté scolaire

1. ÉLÈVES

a) Intégrité dans le travail scolaire

- i. Les élèves doivent soumettre des travaux qui sont le fruit de leurs propres efforts et qui constituent leur propriété intellectuelle.
- ii. Toute forme de malhonnêteté dans le travail scolaire est interdite. Cela inclut le plagiat, la copie ou toute autre forme d'utilisation non autorisée du travail d'autrui, la collusion, et l'utilisation du travail original d'un(e) autre élève.
- iii. Les élèves doivent correctement citer toutes les sources d'information utilisées.
- iv. Les élèves doivent produire de la propriété intellectuelle originale pour chacun de leurs travaux; il est interdit de réutiliser du contenu développé dans le cadre d'une évaluation interne, du mémoire ou d'une autre évaluation.

b) Utilisation de l'IA

- i. Utilisation permise : Les élèves peuvent profiter des capacités des outils d'IA comme appui en recherche dans la mesure où les informations recueillies puissent être vérifiées dans d'autres sources.



- ii. **Transparence** : Les élèves doivent clairement indiquer (par des citations et références) lorsqu'ils ont utilisé l'IA dans le cadre de leurs travaux. Cela inclut, mais ne se limite pas à l'utilisation de traducteurs automatiques, de rédacteurs automatiques ou de tout autre outil basé sur l'IA.
- iii. En aucun cas l'élève ne peut soumettre du travail qui contient du contenu généré par un outil d'IA; l'élève ne doit pas substituer l'IA à son propre effort intellectuel.
- iv. **Limitations** : L'utilisation de l'IA est interdite pour les évaluations internes, l'exploration mathématique, l'exposé de Théorie de la connaissance, le mémoire ou toute autre évaluation où l'autonomie et la connaissance personnelle de l'élève sont essentielles.

2. PERSONNEL ENSEIGNANT

a) Sensibilisation et formation

- i. L'École secondaire Mosaïque s'engage à sensibiliser et à former régulièrement les élèves sur l'importance de l'intégrité intellectuelle et sur une utilisation éthique et responsable de l'IA.
- ii. Les membres du personnel enseignant ont la responsabilité d'enseigner les systèmes de citations et de références préconisées par leur matière et d'enseigner aux élèves que citer, quand citer et comment citer.
- iii. Les membres du personnel enseignant ont la responsabilité d'enseigner des méthodes de recherche et de travail intègres qui préconisent l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité. Les membres du personnel enseignant ont recours à des interventions ciblées pour assurer l'éducation continue des élèves quant à ces principes d'intégrité.

Rapport des cas d'infraction et conséquences

Les membres du personnel enseignant doivent rapporter à la personne chargée de la coordination du programme de l'IB et à la direction scolaire toute infraction soupçonnée ou confirmée à la présente politique. Les preuves de plagiat, de copiage, de traduction automatique et de génération de contenu par l'IA doivent être fournies.

Tout élève ayant enfreint la présente politique d'intégrité intellectuelle fera l'objet d'une enquête menée par la personne chargée de la coordination du programme de l'IB ou par la direction scolaire afin de confirmer la nature de l'infraction.

Les conséquences peuvent varier, allant d'une réprimande à une note de zéro ou de « N » pour le travail concerné, voire à d'autres sanctions académiques plus importantes, selon la gravité de l'infraction. Les conséquences peuvent aller jusqu'au retrait du programme du diplôme IB.



Révisions

Cette politique est sujette à révision périodique pour s'assurer qu'elle reste pertinente face à l'évolution rapide des technologies et des méthodes d'apprentissage.